



Aurignac, le 26 janvier 2016

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le :

lundi 1^{er} février prochain à 20 h 30.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1° Point financier ;
- 2° Présentation des négociations avec les banques et solutions envisagées ;
- 3° Reprise de la ligne de trésorerie par la Caisse d'Épargne (note explicative à suivre) ;
- 4° Délégation de l'Assemblée au Président ;
- 5° Avancement de grade d'un agent (départ à la retraite en fin d'année) ;
- 6° Désignation des représentants de la CCTA au conseil d'exploitation du musée ;
- 7° Révision des statuts du Pole d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ;
- 8° Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Michel LOSEGO



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{er} FEVRIER 2016

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot (a quitté la salle 10 mn après l'ouverture de la séance et a donné procuration à Jean-Luc Soudais) Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Philippe Bertrand Régine Boulp Marie-Hélène Fleurigeon (pouvoir de Bernard Gabas) Nicole Samouillan Jean Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u> <u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Gérard Loiseau (pouvoir de Jérôme Butti) Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Eliane Raulet
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien

Terrebasse : Thomas Faure

Présents : 27
Représentés : 3
Absents non représentés : 0
Total votants : 30

Madame Josiane TESSER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, les procès-verbaux des conseils communautaires du 10 décembre 2015 et du 06 janvier 2016 n'ayant été transmis qu'aujourd'hui, leur approbation est reportée à la prochain Assemblée.

Il demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour : la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au comité de programmation du GAL (Groupe d'Action Locale) Comminges Pyrénées. L'autorisation lui est accordée.

I. Point financier :

Monsieur Thomas Faure présente les chiffres provisoires du compte administratif 2015. Les documents sont également distribués à chaque délégué. Le tableau se présente comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
LIBELLE	Réalisé	Prévu	Réalisé
	2014	2015	2015
Chapitre 011 - Charges à caractère général	798 755	734 660	727 102
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 634 969	1 753 242	1 751 631
Chapitre 014 - Atténuation de produits	440 519	433 214	433 128
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	348 496	357 161	356 478
Chapitre 66 - Charges financières	136 868	275 672	166 163
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 826	38 000	14 270
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	143 081	170 252	172 452
TOTAL DEPENSES EXERCICE	3 504 514	3 762 201	3 621 224
02 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit N-1)	30 708	130 469	130 469
TOTAL DES DEPENSES AVEC REPORT	3 535 222	3 892 670	3 751 693
023 - Virement à l'investissement		817 784	
TOTAL DES DEPENSES		4 710 454	

RECETTES FONCTIONNEMENT			
LIBELLE	Réalisé	Prévu	Réalisé
	2014	2015	2015
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine	147 214	262 302	226 948
Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 765 859	2 305 646	2 320 349
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	575 734	746 977	620 807
Chapitre 013 - Atténuations de charges	97 233	97 300	116 409
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	48 868	60 000	57 846
Chapitre 76 - Produits financiers	2	23	23
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	21 874	12 800	40 544
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	747 971	570 718	398 555
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 404 754	4 055 766	3 781 481
Résultat de fonctionnement au 31 décembre:	-130 468	-654 688	29 788

Il est également fait un point sur l'étude de l'ATD, présentée le 20 janvier 2016.

On constate une nette évolution des charges entre 2008 et 2015 et un écart avec les produits qui s'amenuise. Le décrochage le plus important se situe en 2014 (notamment dû à des recettes CAF du Périscolaire perçues en 2014 mais rattachées sur l'année 2013 mais en 2015, nous n'avons pas rattaché à 2014 et une baisse de la recette pool routier par suppression des travaux d'entretien).

Excepté en 2010, l'épargne ne permet pas de rembourser les annuités d'emprunt.

L'ATD propose 2 hypothèses pour le remboursement du prêt relais de 800 000 € contracté pour la maison médicale :

- Soit le rembourser à échéance en 2017 en une seule fois (comme prévu initialement), ce qui paraît quasiment impossible au vu de la trésorerie ;
- Soit le rembourser sur 4 ans en 4 annuités de 200 000 €.

Pour y faire face, l'ATD préconise, en sus de l'augmentation demandée par la Chambre Régionale des Comptes, d'augmenter la fiscalité de 41% en 2017 dans l'hypothèse 1, ou bien de 17% en 2016 et de 11% en 2017 dans l'hypothèse 2.

Monsieur Viguié demande si, dans pareil cas (augmentation nécessaire de la fiscalité), il est encore envisageable de faire des économies de fonctionnement.

Monsieur Faure lui répond que des économies dans les charges de fonctionnement seront effectivement encore nécessaires.

Monsieur Massarin demande si l'on peut renégocier ces prêts.

Monsieur le président lui répond que ce sera l'objet des propositions qui vont suivre mais qu'il convenait d'avoir le schéma de l'ATD en tête pour les intégrer.

Monsieur Faure résume les possibilités d'action qui se concentrent sur 3 leviers :

- L'augmentation de la fiscalité,
- La baisse des annuités (c'est-à-dire l'étalement de la dette),
- La baisse des charges de fonctionnement.

Il présente l'outil qu'il vient de mettre en place pour suivre au jour le jour la trésorerie. Au mois de février, il y a 3 grosses annuités mais qui pourront être honorées grâce au versement du pool routier perçu la semaine précédente. Au demeurant, 93 000 € de FCTVA et 210 000 de DETR (maison médicale) sont en attente de versement. Mais plusieurs factures sont également en attente de paiement. La somme relative à la DETR servira à régler de l'investissement (l'entreprise Lefebvre notamment qui a travaillé sur le tourne à gauche et à la maison médicale).

Monsieur Faure annonce que le site internet vient d'être mis en ligne.

Il rappelle que la trésorerie de la CCTA est également liée à celle des communes. Il faudrait examiner avec les communes qui le peuvent la possibilité de décaler des reversements de la CCTA aux communes (mise à disposition locaux ALAE, compensation taxe professionnelle, ...). La situation sera assez difficile jusqu'en juillet. A partir de juillet, les annuités des prêts sont moindres.

Madame Rey demande si toutes les factures de la maison médicale sont réglées.

Monsieur le président lui répond par la négative. Il reste notamment l'entreprise Jean Lefebvre à régler (78 000 €) et les architectes. Concernant le tourne à gauche, il faut également régler 91 000 € à cette même entreprise Jean Lefebvre. Le règlement déclenchera le versement des fonds ministériels.

Monsieur Faure informe l'Assemblée qu'il souhaite mettre en place une commission finances et lance un appel aux délégués qui voudraient faire partie de cette commission.

II. Présentation des rencontres avec les banques et solutions envisagées :

A. Caisse d'Epargne :

Il avait été demandé à la Caisse d'Epargne le report d'une annuité d'emprunt du mois de février mais cette dernière sera finalement honorée grâce au versement de la subvention du pool routier.

Le second point abordé était le remboursement du prêt relais de 800 000 € relatif à la maison médicale. Son remboursement initialement prévu en 2017, s'avérant quasi impossible, la Caisse d'Epargne accepte de consolider ce prêt en le transformant en prêt à long terme (sur 25 ans).

L'accord final aboutit a une renégociation de la dette qui est allongée mais en conservant les mêmes annuités, remboursement du prêt relais inclus. On restera donc sur le même montant d'annuité, qui est de 150 000 € en intégrant le prêt relais.

Madame Rey demande quels sont les taux renégociés.

Monsieur le président lui répond que cela n'est pas encore totalement fixé mais que les taux seront corrects. Cela permettra surtout de ne pas payer un surcroît d'annuité et donc de donner un peu de souffle à la trésorerie.

B. Crédit Agricole :

La volonté première des élus était d'avoir la même discussion qu'avec la Caisse d'Epargne et de demander une consolidation du prêt relais du musée. Mais il s'est avéré que le préambule à toute discussion était le remboursement de la ligne de trésorerie. Sans cela, aucune discussion ne sera possible.

III. Reprise de la ligne de trésorerie par la Caisse d'Epargne :

La Caisse d'Epargne, consultée, a accepté de reprendre la ligne de trésorerie à un taux de 2%. Cela permettrait de rembourser immédiatement la ligne de trésorerie du Crédit Agricole et donc de pouvoir amorcer une discussion sur la consolidation du prêt relais. Le montant serait de 350 000 €.

Monsieur Fitte s'interroge quant à la capacité de remboursement de cette nouvelle ligne de trésorerie en 2016.

Monsieur Faure admet qu'il ne s'agit que d'un pis-aller et que nous risquons de ne pas pouvoir rembourser l'intégralité de la ligne en 2016 mais nous n'avons pas vraiment d'autre choix.

Monsieur Massarin ne voudrait pas que l'on ait les mêmes problèmes avec la Caisse d'Epargne qu'avec le Crédit Agricole.

Monsieur le président rappelle que l'ATD suggérait une augmentation de l'imposition, y compris dans le cas où l'on rembourserait les 800 000 € du prêt relais en 4 ans. Dès lors que la Caisse d'Epargne a accepté d'étaler le prêt sur 25 ans, cette augmentation n'aura plus lieu d'être.

Monsieur Viguié demande si cette hypothèse a pu être simulée dans un plan de trésorerie pour 2016.

Monsieur Faure lui répond que cela sera fait dans un proche avenir.

Monsieur Boube souhaiterait que les délégués puissent avoir une grille de lecture quotidienne des dépenses et des recettes.

Monsieur le président lui répond que c'est justement ce que Monsieur Faure est en train de mettre en place : un plan de trésorerie.

La délibération pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 350 000 € au taux de 2% est adoptée à l'unanimité.

IV. Délégations de l'Assemblée au président :

Monsieur le président rappelle à l'Assemblée que chaque dépense, à compter du premier euro, est considérée comme un marché. Dans la délibération prise en juin 2014, la délégation au président allait jusqu'à 90 000 €. Compte tenu de la situation financière de la CCTA, il propose que cette autorisation soit revue à la baisse et s'élève à 20 000 €.

A cela s'ajoute l'autorisation de signer les conventions (hors Délégation de Service Public), les contrats d'assurance et de représenter la CCTA lors d'actions en justice.

Monsieur le président rappelle que, lors d'un récent conseil communautaire, avait été évoquée la possibilité de donner délégation au président pour fixer les tarifs de la boutique du musée-forum. Le Bureau souhaiterait qu'une délégation puisse être donnée au président dans ce domaine, ce qui éviterait de réunir le conseil communautaire au moindre changement tarifaire ou à la moindre intégration d'un objet nouveau dans la boutique.

Monsieur Cheylat explique que la plupart des objets vendus dans la boutique sont des livres, dont le prix est fixe. Pour les autres objets, une délégation au président éviterait de revenir systématiquement devant le conseil communautaire.

L'ensemble des délégués est d'accord pour que ce point soit rajouté à la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

V. Avancement de grade :

Monsieur le président expose à l'Assemblée que 3 agents de la CCTA pouvaient prétendre à un avancement de grade en 2016. Le choix s'est naturellement porté sur un agent qui part à la retraite à la fin de l'année.

La charge pour la CCTA est de 191,76 € pour l'année 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Désignation des représentants de la CCTA au conseil d'exploitation du musée-forum :

Monsieur le président rappelle à l'Assemblée que Messieurs Guilhot, Sors, Féraut, Bertrand, Losego et Chrétien étaient délégués au conseil d'exploitation du musée-forum.

Le changement de présidence et de Bureau requiert une nouvelle élection de ces membres. Il convient de désigner 6 nouveaux membres. Monsieur le président informe l'Assemblée que Messieurs Sors et Bertrand ne souhaitent pas se représenter.

Font acte de candidature : Jean-Luc Guilhot, Jacques Féraut, Jean-Michel Losego, Michel Chrétien, Thomas Faure et Hervé Cheylat.

Ces six membres sont élus à l'unanimité.

VII. Révision des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) :

Monsieur le président rappelle à l'Assemblée que l'ancien SCOT du Pays de Comminges est devenu PETR.

Ce changement génère trois implications :

- Un changement de dénomination,
- La création par la loi d'un conseil de développement et d'un conseil des maires au sein du PETR,
- Une nouvelle représentativité requérant une proportionnalité plus importante (le contrôle de légalité avait fait remarquer que, dans l'ancien système, la proportionnalité des différentes communes n'était pas forcément respectée).

Il s'agit donc aujourd'hui d'entériner les statuts du PETR. Quand les statuts seront adoptés, il conviendra de désigner les délégués, sachant qu'avec la nouvelle représentativité, la CCTA aura un représentant de plus (il y aura donc 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants contre 3 aujourd'hui).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Désignation de deux représentants au comité de programmation du GAL :

Monsieur le président informe l'Assemblée que le PETR sollicite également les communautés de communes pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au comité de programmation du GAL Comminges Pyrénées.

Monsieur le président fait appel à candidature.

Madame Nicole Samouillan se porte candidate au titre de délégué titulaire.

Monsieur Guy Loubeyre se porte candidat au titre de délégué suppléant.

Madame Samouillan et Monsieur Guy Loubeyre sont élus à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aide Alimentaire :

Monsieur le président informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par l'Aide Alimentaire, branche de l'association Tremplin, qui s'arrêtera en février au vu des difficultés que connaît cette association. Il indique que cela concerne une trentaine de familles sur le territoire des terres d'Aurignac et ajoute que l'activité nécessite un budget de 6 000 à 7 000 € pour fonctionner (notamment pour les déplacements du fourgon afin d'aller chercher les aliments redistribués).

Le problème est que, Tremplin étant en suspend, aucune autre structure ne porte cette activité là ce jour. Cette question concerne toutes les mairies du territoire. Plusieurs solutions peuvent être envisagées : créer une association, utiliser les services d'une autre structure, mobiliser les CCAS ou le CIAS... La réflexion est ouverte, sachant que cette activité repose surtout sur le bénévolat et les dons.

PLUi :

Madame Rey fait remarquer que les cartes du PLUi ne sont pas à jour, qu'elles comportent beaucoup d'erreurs et ne sont pas conformes au cadastre.

Monsieur le président lui répond que le PLUi étant arrêté, il s'avère impossible de retoucher quoi que ce soit. Il conviendra de faire remonter ces erreurs au moment de l'enquête publique. Il précise que le commissaire enquêteur n'a pas encore fixé la date de l'enquête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.
